



# Pierrevil'Infos



DATE :8 avril 2021

Numéro 2021 / 05

## CADRE DE VIE RAPPEL DES REGLES A RESPECTER

Avec les beaux jours qui arrivent, les activités de jardinage reprennent. Néanmoins elles sont encadrées par des règles strictes qui nous permettent de profiter également de moments privilégiés qui assurent à chacun une certaine tranquillité.

### **Le bruit**

Les travaux de bricolage et de jardinage effectués avec des tronçonneuses, tondeuses à gazon et autres engins bruyants sont soumis aux horaires suivants fixés par un Arrêté Préfectoral du 26 décembre 1996 :

En semaine :

**Du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00**

**Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**

Le week-end :

**Uniquement de 10H00 à 12H00**

### **Le brûlage à l'air libre des déchets**

Les feux à l'air libre de déchets ménagers y compris les déchets de jardinage ou taille d'arbres sont strictement interdits. Pour rappel, pour les déchets verts, les habitants disposent d'une benne positionnée en bas du village. Il est possible également de les transporter à la déchetterie. Le brûlage de 50 kilos de déchets verts émet des particules fines équivalent à plusieurs dizaines de milliers de kilomètres parcourus par un véhicule. Ces fumées sont nocives pour la santé.

## **Les chiens et déjections canines**

Les chiens doivent être tenus en laisse. Il est interdit de les laisser divaguer : pour rappel, tout le périmètre de l'aire de jeux est interdit à nos amis les chiens pour un problème d'insalubrité.

Les déjections canines doivent être ramassées par les propriétaires. Des sacs de déjections sont à disposition en Mairie. Des pictogrammes sur affichette ont été implantés sur l'ensemble de nos espaces verts. Merci de respecter cette règle, notamment pour notre employé municipal qui s'efforce de rendre notre village propre.

L'arrêté municipal du 15 avril 2009 stipule que toute infraction constatée sera punie d'une amende de 35 euros.

## **Elagage des arbres**

Les arbres ou haies à proximité de câbles électriques ou téléphoniques doivent être élagués afin d'éviter des risques de coupures lors de vents violents.

## **Incivilités et dégradations**

Ces derniers mois plusieurs incivilités et dégradations en tout genre ont été constatées sur des biens communaux. Systématiquement les plaintes ont été déposées à la Gendarmerie de Neuves Maisons. Ces dégradations récurrentes ont un coût pour les habitants. Si vous êtes témoins de tels actes de vandalismes n'hésitez pas à contacter la mairie. La préservation des biens communaux est l'affaire de tout le monde.

## **Installations de composteurs collectifs**

Chaque foyer a reçu un questionnaire pour l'installation d'un composteur collectif. Plusieurs personnes ont répondu favorablement à cette enquête. Vous avez pu remarquer que 3 composteurs ont été installés à côté des bennes à verre. Ils seront bientôt en service pour les habitants qui se sont inscrits. Des référents ont été nommés pour le fonctionnement de ces composteurs.

**En comptant sur le civisme de chacun pour le respect de ces règles.  
Prenez soin de vous et de vos proches.**

Le Maire  
Thierry WEYER,

Ces informations sont disponibles sur le site la mairie : [WWW.pierreville.mairie54.fr](http://WWW.pierreville.mairie54.fr)